

MENU



Techni.Cités

DÉCHETS

Réduire les OMR à la source, c'est possible

PUBLIÉ LE 26/10/2022 Par ISABELLE VERBAERE • Club : Club Techni.Cités

SOURCES : **Techni.Cités**

RÉAGIR



Thierry Fournier

Les ordures ménagères résiduelles, qui finissent à l'incinération ou à l'enfouissement, représentaient encore 254 kg/hab./an en 2017. Or, plus des deux tiers des déchets de la poubelle « grise » sont recyclables : biodéchets, emballages, verre, textiles, papiers, etc. Financièrement, réduire les OMR est capital, car les coûts de la collecte

explosent, le montant de la TGAP aussi et il y a de moins en moins d'exutoires pour ces déchets. Des solutions sont expérimentées par les collectivités depuis plusieurs années.

**MA GAZETTE**

Sélectionnez ce thème et créez votre newsletter personnalisée

Déchets-Propreté

L'objectif est très ambitieux ! La métropole du Grand Lyon vise une baisse de 25 % de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici à 2030, soit environ 90 kg par habitant. Tout est détaillé dans son schéma directeur des déchets, publié fin juin 2022.

« Diminuer le volume des ordures ménagères résiduelles (OMR) qui représentent 55 % des 560 000 tonnes des DMA produits chaque année sur le territoire est une priorité », insiste Christian Debiesse, directeur déchets du Grand Lyon. « Nous avons réalisé une cartographie des 220 kg/hab./an de la poubelle grise en 2018. On y trouve encore du verre, du textile et des déchets alimentaires. Autant de leviers pour des actions très concrètes d'amélioration du tri et de réduction des déchets à la source grâce à la prévention. »

L'enjeu est national, comme le montrent les résultats de la caractérisation des déchets ménagers et assimilés (Modecom) selon une méthodologie développée par l'Ademe depuis 1993. Les Modecom permettent aux collectivités de mieux connaître leur gisement de déchets, l'impact de la politique qu'elles mettent en œuvre et, si nécessaire, de les adapter. L'Ademe a réalisé sa dernière campagne de caractérisation à l'échelle métropolitaine en 2017. Certains résultats sont très encourageants : la production annuelle d'OMR par habitant a baissé de 31 % entre 1993 et 2017 pour atteindre 254 kg. « Mais il reste d'énormes marges de progrès. Plus des deux tiers des déchets jetés en OMR n'ont rien à y faire et 33 % sont des biodéchets. Enfin, 37 % sont des recyclables, principalement des papiers et emballages », souligne Julien Ruaro, animateur national coûts et optimisation des services déchets de l'Ademe.

À LIRE AUSSI

- La Cour des comptes évalue la gestion des déchets

Le syndicat intercommunal pour la valorisation et l'élimination des déchets nouvelle génération Sived NG (Var) a caractérisé ses OMR en 2019. « Les habitants en produisent 285 kg par an. Les biodéchets, qui représentent 35 % de la poubelle grise, sont la plus grosse marge de manœuvre. Il y a aussi les emballages (16 %), les papiers (16 %) et encore 6 % de verre », détaille Laurie Gaboriau, responsable du service prévention et coordination de projets. Le Sived NG est membre fondateur du réseau national de la consigne. « On a créé notre marque, Consigne de Provence », poursuit-elle. « Avec la flambée du prix du verre, de plus en plus de producteurs de vin choisissent cette solution. Mais on n'a pas encore vu d'impact sur la poubelle grise ». La communauté d'agglomération Lamballe terre & mer (Côtes-d'Armor) compte sur la mise en œuvre de la tarification incitative pour réduire ses OMR de 32 kg par habitant et par an d'ici à 2023.

Réduire le volume des OMR apparaît d'autant plus urgent que ce type de déchets représente plus de la moitié du coût aidé de la gestion des déchets ménagers, soit 50 euros hors taxes par habitant (médiane métropolitaine 2018). Et ce coût va exploser, avec l'envolée des prix des carburants, des coûts du stockage avec la raréfaction des

exutoires et du montant de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Cette dernière doit encore être renchérie de 12 à 25 euros la tonne entre 2022 et 2025 pour atteindre 65 euros la tonne en 2025 ⁽¹⁾. « Le défi pour les élus et les services est de maîtriser un des principaux budgets de sa collectivité, et aussi de mettre en œuvre les changements nécessaires pour atteindre les objectifs de performances environnementales et tendre vers une économie circulaire », souligne Julien Ruaro.



La distribution de composteurs individuels, comme ici à Dardilly (Grand Lyon) permet de sortir les biodéchets des OMR.

La réglementation prévoit deux échéances qui visent à réduire drastiquement les OMR. D'une part, la généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages d'ici à la fin 2022, en application de la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte. D'autre part, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi Agec) fixe à fin 2023 l'obligation pour les collectivités de proposer à leurs habitants une solution de tri des biodéchets à la source afin de les valoriser.

FOCUS

Lutter contre le gaspillage alimentaire : une priorité

La France s'est engagée à réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici à 2030 dans le cadre de son programme de prévention des déchets 2021-2027. Ce terme

désigne toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à un endroit de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée ou dégradée. Près de 10 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées, soit 150 kg/hab./an en France. On retrouve 20 kg/hab./an de déchets alimentaires dans les ordures ménagères dont 7 kg d'aliments encore emballés. Ce gâchis a un coût de 12 à 20 milliards d'euros par an, soit l'équivalent de 159 euros par personne (source [Ademe](#) 2016). L'Ademe a évalué l'impact des actions de prévention du gaspillage alimentaire des particuliers, dans le cadre d'une opération foyers témoins en 2014, à 10 kg/hab./an.

Ce que révèlent les matrices des coûts

« Les marges de progrès sont considérables, l'analyse des matrices des coûts le montre », souligne Julien Ruaro. De fait, les écarts de performances entre collectivités interrogent : le coût du service est de 100 euros par habitant et par an en moyenne, et varie de 50 à plus de 150 euros. Le ratio de collecte des ordures ménagères résiduelles, autour de 250 kg/hab./an en moyenne, est inférieur à 100 kg/hab. pour certains et à plus de 250-300 pour d'autres !

À LIRE AUSSI

- Biodéchets : le tri à la source coûtera 5 à 20 euros par habitant

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets, élaboré par l'Ademe. Elle est remplie par les collectivités à partir de leurs données comptables en ventilant les charges et les produits, chaque année civile, en suivant des règles standards nationales qui assurent la comparabilité des données saisies. Formation et aide au remplissage de la matrice, restitution des résultats aux élus pour chaque collectivité avec analyse et échanges sur les pistes d'optimisation : l'Ademe prend en charge un dispositif inédit d'accompagnement des collectivités jusqu'au printemps 2023. « On a dépassé la barre des 1 000 matrices remplies sur un peu plus de 1 200 collectivités à compétence déchets et ça continue », se félicite Julien Ruaro. L'analyse des données de l'ensemble des collectivités a permis à l'Ademe d'identifier les leviers d'action les plus efficaces pour réduire les OMR à la source.

« La tarification incitative est la solution à envisager prioritairement. Elle a un impact fort sur les performances de tri, les actions de prévention, l'optimisation des fréquences de collecte », poursuit Julien Ruaro. Car cette solution abaisse considérablement le flux des OMR. Les tonnages collectés diminuent de 20 à 70 %, selon les performances initiales de la collectivité, et surtout du type de tarification incitative mis en place : taxe ou redevance, pesée et/ou levée... La communauté de communes du Pays des Herbiers (Vendée) a mis

en place une redevance incitative à l'apport en 2016. Le ratio des OMR a chuté de 187 kg/hab./an en 2014 à 86 kg/hab./an. « Avec l'extension des consignes de tri en 2017, ce ratio est tombé à 76 kg/hab./an, l'un des plus bas de France », se félicite Luc Cossard, directeur adjoint développement durable et environnement. Les tonnages des collectes séparées et des déchèteries augmentent respectivement d'environ 20 kg/hab./an. Mais le report n'est que partiel et la population bénéficie d'un coût aidé ⁽²⁾ de gestion globale des déchets plus bas. Il s'élève à 71,70 euros par habitant en moyenne contre 91 euros sans tarification incitative (2018).

Actuellement, 8,1 millions de Français sont concernés par une tarification incitative – effective ou en cours de mise en œuvre. Leur répartition est très hétérogène : alors que certains départements sont très largement couverts, il n'y en a quasiment pas au sud d'une ligne Lyon-Bordeaux. Pourtant, dès 2009, la loi Grenelle 1 prévoyait la généralisation de la tarification incitative, dans un délai de cinq ans. La loi Grenelle 2 de 2010 n'envisageait plus que son expérimentation... Car sa mise en place exige un portage politique fort. Son instauration nécessite un état des lieux préalable à la fois en termes technique, financier et organisationnel, réalisé par un bureau d'études. La collectivité doit ensuite faire des investissements pour acquérir le matériel qui permet d'identifier les usagers et de mesurer la quantité de déchets produits. Sans compter la sensibilisation de la population. « Il ne faut pas minimiser ce budget qui permet d'informer et de sensibiliser les usagers sur ce nouveau mode de facturation où le redevable devient acteur de sa facture », souligne Anne-Lise Sudour, responsable études et prévention du service déchets ménagers à Lamballe terre & mer.

La communauté d'agglomération Lisieux Normandie (Calvados) a voté, en juin 2022, le passage à la tarification incitative pour 2023. « Notre objectif est de diminuer les OMR de 34 % et d'augmenter la collecte des emballages et papiers de 76 % », détaille Sandrine Banville, directrice générale adjointe environnement. Elle prévoit divers investissements spécifiques : 21 000 composteurs, plus de 1 000 colonnes avec badge d'accès pour les OMR collectées en point d'apport volontaire, des cabas de prétri, pour un montant d'environ 8 millions d'euros. Le coût de la mise en place de la tarification incitative se situe dans une fourchette de 20 à 30 euros par habitant, selon une étude de l'Ademe qui tombe sous 15 euros, une fois les aides et subventions soustraites.

FOCUS

La tarification incitative se fait rare en ville

La tarification incitative concernait seulement 500 000 habitants en zone urbaine en 2018. Car la proportion importante de logements collectifs se heurte à la mesure

individuelle des tonnages des OMR. Les résultats de l'expérimentation conduite par Grenoble Alpes métropole sur une partie de son territoire, en habitat individuel comme collectif, sont très attendus par les autres zones urbaines denses. « La tarification incitative telle qu'elle existe aujourd'hui n'est pas adaptée lorsque le territoire concerné est composé d'une forte proportion d'habitat social dense », explique Christian Debiesse, directeur déchets au Grand Lyon. « Il est difficile de bien identifier le producteur de déchets. Les études menées ont plus orienté les actions à engager vers une sensibilisation accrue, en les responsabilisant et multipliant ainsi les "feed-back usagers" sous forme d'informations régulières sur les quantités de déchets produits, la qualité du tri, les évolutions constatées. Nous allons lancer courant 2023 une expérimentation sur un territoire test de 80 000 habitants. On envisage de faire faire cette caractérisation par des ambassadeurs de la prévention et du tri. Pour les usagers qui joueraient le jeu, nous n'excluons pas l'outil « bonus/récompense ».

Les bonnes recettes de l'écoconsommation

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Les collectivités le savent bien, elles qui ont l'obligation de disposer d'un programme local de prévention (PLP) des déchets depuis 2012. Le site Optigede présente plus de 2 000 actions menées par les collectivités : lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire, recours aux couches lavables, paillage du sol pour réduire les déchets verts, etc. La gestion de proximité des biodéchets est l'action la plus fréquente des PLP. C'est aussi la plus efficace, selon un classement de quinze actions de prévention en fonction du gisement d'évitement, exprimé en kg/hab./an établi par l'Ademe. Ce dernier serait de 85 kg/hab./an dans les OMR des ménages si l'on ajoute les restes de cuisines et les déchets verts qui s'y trouvent !

« Notre objectif est de développer le compostage domestique. C'est la méthode la plus efficace et la moins chère pour réduire les biodéchets à la source sur notre territoire qui compte 75 % d'habitat pavillonnaire. Nous vendons les composteurs 15 euros, mais aimerions les rendre gratuits pour faciliter leur distribution auprès des usagers.

Les ménages équipés peuvent aussi bénéficier d'une subvention de 150 euros pour l'achat d'un broyeur à végétaux », expose Laurie Gaboriau, au Sived NG. Lamballe terre & mer a aussi misé sur le compostage individuel. « Depuis 2017, 2 210 composteurs ont été vendus à prix modique, ce qui représente 23 % des foyers en habitat pavillonnaire et 491 tonnes de biodéchets détournés en 2021. En collaboration avec le service environnement, des conventions de partenariat ont été passées avec deux pépinières afin qu'elles organisent, sur leur site, des ateliers gratuits sur le compostage et le jardinage naturel », précise Anne-Lise Sudour.

Le Sived NG a testé un autre levier de réduction des biodéchets à domicile. Il a distribué plus de 1 000 poulaillers aux habitants. « Nous avons été victimes de notre succès. Cette opération est un très bon levier de communication, mais a peu d'impact sur le volume des OMR car les gens donnent plutôt des graines à manger aux poules que des restes alimentaires. Et puis cela coûte cher : 160 à 180 euros le poulailler, que nous revendons 30 euros », poursuit Laurie Gaboriau.

L'Agence a aussi identifié le compostage partagé comme l'une des mesures les plus efficaces pour limiter le volume des OMR. Le gisement d'évitement est estimé à 74,9 kg/hab./an (Ademe 2016). La métropole du Grand Lyon, où les déchets alimentaires représentent 70 000 tonnes par an, a déjà installé plus de 738 composteurs partagés en pied d'immeuble et a prévu de doubler ce parc d'ici mi-2024. « 60 000 composteurs individuels vont aussi être distribués gratuitement et 140 000 habitants vont être sensibilisés chaque année. Nous comptons détourner, grâce au compostage citoyen, 7 kg/hab./an de biodéchets », détaille Christian Debiesse.

Enfin, sur le territoire de Lamballe terre & mer, 30 % des boîtes aux lettres sont équipées de l'autocollant Stop Pub, estime La Poste. « La publicité reçue par chaque foyer étant estimée à 27 kg/hab./an, 315 tonnes de papier seraient évitées par cette action », estime Anne-Lise Sudour.



Réduire la fréquence de collecte

Avec l'explosion du prix des carburants, de nombreuses collectivités envisagent de réduire la fréquence de la collecte des OMR en porte-à-porte. Passer d'une collecte par semaine à une tous les quinze jours (C0,5) réduit les charges de 10 à 15 %. Mais aussi les volumes des ordures, dont le ratio chute à 170 kg/hab./an. Une trentaine de collectivités ont déjà fait ce choix. C'est le cas de Lamballe terre & mer.

À LIRE AUSSI

- Collecte des ordures ménagères : va-t-il falloir réduire la voilure ?

La communauté d'agglomération a mis en place la tarification incitative le 1er janvier 2022. « On est passé d'une tournée par semaine pour les particuliers à une tous les quinze jours. Cela a généré du mécontentement, notamment de la part des habitants des communes touristiques du littoral qui redoutaient, entre autres, la multiplication des dépôts sauvages. On a mis en place une brigade propreté estivale, chargée d'inspecter les abords des points d'apports volontaires, sept jours sur sept. Ils ont pris des photos tout l'été. Finalement, il n'y a pas eu beaucoup de dépôts sauvages », détaille Anne-Lise Sudour. D'autres collectivités vont plus loin en choisissant d'abandonner la collecte en porte-à-porte des OMR pour basculer totalement dans l'apport volontaire, à l'instar de la communauté de communes du pays des Herbiers qui a fait ce choix dès 2000. Il lui a fallu cinq ans pour convaincre les habitants.

Ce dossier se poursuit avec [l'entretien de Nathalie Bruneau, DGS de la Vallée de Chevreuse](#)

SUR LE MÊME SUJET

- **Biodéchets : collecte séparée et compostage font bon ménage**
- **Le Grand Reims mise sur les automates de collecte d’emballages**

RÉFÉRENCES

- « Étude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités », Ademe, 2016.
- « Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France métropolitaine - Données 2018 », Ademe.

NOTES

NOTE 01 Source : code des douanes.

NOTE 02 Le coût aidé est l'ensemble des charges (structure, collecte, traitement) moins les recettes (vente de matériaux, soutien des éco-organismes, etc.).

COMMENTAIRES

0 | RÉAGIR

Ajouter un commentaire

reCAPTCHA

Impossible d'établir une connexion avec le service reCAPTCHA.

Veuillez vérifier votre connexion Internet, puis actualiser la page pour afficher une image reCAPTCHA.

[Confidentialité](#) - [Conditions](#)

SOUMETTRE LE MESSAGE

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier ou vous opposer à leur traitement et à leur transmission éventuelle à des tiers en écrivant à : Groupe Moniteur - Antony Parc 2, 10 place du Général de Gaulle, La Croix de Berny – BP 20156, 92 186 Antony Cedex ou [en cliquant ici](#).

L'ACTU TECHNIQUE

- **Hydrogène, biodiversité, résilience : nos lectures du moment**

Hydrogène, biodiversité, résilience ... Découvrez les derniers ouvrages sélectionnés pour vous en toute indépendance par la rédaction de Techni.Cités. ...

- **Index des Fiches pratiques techniques**

Les Fiches pratiques techniques sont destinées aux techniciens et ingénieurs des collectivités. Chaque mois, quatre Fiches font le point sur un sujet important pour les services techniques. Les Fiches pratiques d'octobre 2022 L'architecte des bâtiments de ...

- **L'emploi des couleurs sur chaussée**

L'utilisation de la couleur sur chaussée pour l'aménagement est devenue courante. Mal utilisées ou employées excessivement, ces techniques risquent de causer certaines confusions néfastes pour la bonne compréhension de l'aménagement, la sécurité et le confort ...

- **Montagne - Gaz - Train - Eau... Toute l'actu de la semaine**

Retrouvez l'essentiel de l'actualité du 22 au 28 octobre sur les thématiques qui concernent les ingénieurs et les techniciens des collectivités territoriales : environnement, déchets, transports... ...

OFFRE DÉCOUVERTE **30 jours gratuits !**



SUIVEZ-NOUS

Une marque
du groupe



Infopro Digital

Contact

Mentions légales

RGPD

Paramétrage Cookie

Publicité

Abonnements

© Club Techni.Cités 2022